

que les États-Unis se trouvent précisément dans la même position que nous avec la Corée, en ce qui concerne leur réacteur.

**M. Gillies:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur: peut-être le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a-t-il pas entendu ma question. Le Canada et les États-Unis ont-ils eu des entretiens sur les garanties bilatérales que nous exigeons? D'autre part, si ces garanties venaient à être violées, sommes-nous sûrs que les États-Unis se soucieraient des engagements de défense qu'ils ont pris dans ce pays? Y a-t-il eu des pourparlers à ce sujet entre notre ministère des Affaires extérieures et le Département d'État américain?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous sommes constamment en contact avec d'autres fournisseurs dans ce domaine mais je suis certain que nous n'avons pas envisagé, ni abordé officiellement avec les États-Unis la possibilité que la Corée du Sud puisse résilier ses accords bilatéraux avec les États-Unis et le Canada ainsi que son adhésion au Traité de non-prolifération, comme le député le laissait entendre dans sa question.

**M. Gillies:** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il me semble que le gouvernement adopte une attitude bien désinvolte.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD—  
L'OPPORTUNITÉ DE SANCTIONS ÉCONOMIQUES EN CAS DE  
VIOLATION DE L'ACCORD BILATÉRAL

**M. James Gillies (Don Valley):** Puis-je demander au ministre si le gouvernement canadien a clairement avisé le gouvernement sud-coréen qu'en cas de violation de notre accord bilatéral, nous prendrions contre lui des sanctions économiques?

● (1420)

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ose croire que ce que le gouvernement du Canada a fait dans le cas de l'Inde devrait servir de leçon au député et à tous les autres pays auxquels nous pouvons fournir des matières nucléaires.

Questions orales

LA GENDARMERIE ROYALE

L'EXISTENCE PROBABLE D'UN RÉSEAU DE TRAFIC DE  
STUPÉFIANTS À MONTRÉAL—DEMANDE DE PRÉCISIONS

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Interrogé hier sur un rapport interne qui ferait état d'un réseau important de trafic de stupéfiants à l'aéroport de Montréal, réseau qui existerait grâce à la complicité d'une soixantaine de fonctionnaires, le solliciteur général a dit tout ignorer d'un tel rapport. Je voudrais maintenant savoir si lui-même ou quelques-uns de ses mandataires ont communiqué avec les agents de la GRC qui, à ce qu'on dit, auraient fourni un compte rendu très détaillé de ce rapport aux représentants de la presse, pour vérifier si ce rapport existe véritablement; et, dans l'affirmative, s'il est maintenant en mesure de dire à la Chambre si le rapport existe vraiment, oui ou non?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, les deux agents de la GRC auxquels le député fait allusion sont toujours à l'étranger, mais ils doivent rentrer sous peu; le commissaire entend communiquer avec eux aussitôt que possible. Entre-temps, nous préférons ne pas faire d'autre déclaration à ce sujet.

**Une voix:** Le ministre n'a-t-il pas entendu parler du téléphone?

**M. Brewin:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le commissaire, avec qui, je crois, le ministre s'est entretenu hier ou avant-hier, est-il au courant de ce rapport?

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention d'ajouter quoi que ce soit tant que nous ne connaissons pas les détails de cette affaire.

**M. Brewin:** Puis-je poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Étant donné la gravité de cette affaire, le ministre cherchera-t-il à accélérer la publication ou la tenue d'une enquête, et annoncera-t-il à la Chambre les mesures disciplinaires qui seront prises en cas de divulgation prématurée du rapport et les mesures judiciaires et préventives que l'on prendra s'il y a lieu contre ces activités criminelles organisées et d'une extrême gravité?

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà pris des mesures en vue d'accélérer la tenue d'une enquête. Dès qu'elle sera parvenue à son terme, je verrai ce que l'on pourra révéler à la Chambre. Comme je l'ai dit hier, je me suis entretenu de cette affaire avec le commissaire de la GRC et nous avons convenu qu'il ne serait pas dans l'intérêt public d'en dire davantage en ce moment à propos de cette affaire et de cette enquête.